

PROCÉDURE D'ACTIVATION DU PLAN CANICULE DE L'UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

La présente procédure sera mise en œuvre à compter de l'été 2016. Elle vise à préciser les lignes de conduite à suivre à l'Université Savoie Mont Blanc en cas de fortes chaleurs. Elle fixe les principes et les règles lors de ces conditions météorologiques particulières.

OBJECTIFS

Les objectifs poursuivis sont les suivants:

- s'assurer de la sécurité des étudiants et du personnel,
- identifier le rôle des différents intervenants,
- déterminer les modes de la présence sur les sites du personnel et des étudiants,
- s'assurer de la diffusion rapide de l'information auprès du personnel et des étudiants.

PROCESSUS DE DÉCISION

Les critères sur lesquels repose la prise de décision sont les suivants:

- les conditions et les prévisions météorologiques diffusées par météo France,
- la transmission d'un avis d'alerte orange ou rouge par la préfecture de la Savoie et/ou de la Haute-Savoie relayée par les communes à travers le Plan Communal de Sauvegarde (PCS),
- la transmission d'une consigne par les autorités de tutelle.

Une **cellule de crise** est activée par la Direction générale des services de l'université en cas de vigilance canicule. Elle initie, coordonne et veille à l'exécution de toutes les mesures prises dans le cadre du plan canicule afin de maintenir la continuité du fonctionnement de l'établissement en toute sécurité. Elle est aidée dans sa mission par des correspondants sur chaque site. Ces correspondants seront mobilisés pendant toute la durée d'application du plan canicule de l'université.

Dès l'activation de la cellule de crise, le CHSCT est prévenu, via son secrétaire et son secrétaire adjoint. Le CHSCT sera tenu informé des décisions prises par la cellule de crise. La DGS constitue le point d'entrée de la cellule de crise. Elle est ainsi chargée de communiquer les décisions prises par la cellule. La DGS pourra s'appuyer sur le reporting des responsables de SLS de site pour prendre toutes mesures urgentes en période non ouvrées

| COMPOSITION DE LA CELLULE DE CRISE |
|--|
| Directeur Général des Services |
| Assistant du Président |
| Coordonnateur de site de Jacob-Bellecombette |
| Coordonnateur de site du Bourget-du-Lac |
| Coordonnateur de site d'Annecy-le-Vieux |
| Directeur du Patrimoine |
| Conseiller de Prévention |
| Médecin de Prévention |
| Directeur du S.U.M.P.P.S. |

| CORRESPONDANTS DE LA CELLULE DE CRISE | |
|--|--|
| Annecy-Le-Vieux | |
| SLS | Responsable SLS Annecy-le-Vieux |
| Polytech | Directeur ou son représentant |
| IUT | Directeur ou son représentant |
| SCDBU | Conservateur |
| IAE | Directeur ou son représentant |
| Mécatronique | Directeur Polytech ou son représentant |
| SUFCEP | Directeur ou son représentant |
| SUMPPS | Directeur ou son représentant |
| Jacob-Bellecombette | |
| SLS | Responsable SLS Jacob-Bellecombette |
| FD | Doyen ou son représentant |
| LLSH | Directeur ou son représentant |
| IAE | Adjoint au responsable administratif |
| SCDBU | Directeur ou conservateur |
| SUAPS | Directeur ou son représentant |
| SUFCEP | Directeur ou son représentant |
| SUMPPS | Directeur ou son représentant |
| Scolarité de site | Responsable |
| Chambéry | |
| Présidence | Directeur Général des services |
| CNFEDS | Directeur |
| Le Bourget-du-Lac | |
| SLS | Responsable SLS Le Bourget-du-Lac |
| DSI | Directeur ou son représentant |
| SCDBU | Conservateur |
| SCUIOIP | Directeur ou son représentant |
| SUFCEP | Directeur ou son représentant |
| SUMPPS | Directeur ou son représentant |
| SceM | Directeur ou son représentant |
| IUT | Directeur ou son représentant |
| Polytech | Directeur ou son représentant |
| Scolarité de site | Responsable |